

FOIRE AUX QUESTIONS

Cette FAQ est destinée aux étudiants et aux parents qui souhaitent s'inscrire à l'université de Franche-Comté. Les réponses apportées ci-dessous correspondent aux demandes les plus fréquentes lors des inscriptions administratives. Il convient donc de vérifier si votre question n'a pas déjà été posée avant de contacter le service contact-inscription afin de fluidifier les flux d'appels téléphoniques lors des inscriptions.

Je n'ai jamais ětĚ inscrit Ě l'universitĚ de Franche-ComtĚ :

- Quelles sont les formations proposĚes au sein de l'universitĚ de Franche-ComtĚ ?

Vous pouvez consulter toute l'offre de formation sur le site de l'universitĚ puis adresser votre courriel de demande Ě la sclolaritĚ de l'UFR ou de l'Institut dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

Pour vous aider, voici :

- le lien vers la carte des formations: <http://formations.univ-fcomte.fr/ws>
- la liste des coordonnĚes des sclolaritĚs : <http://www.univfcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/inscription/inscription---sclolarites-17.html>

- Je suis inscrit dans une autre universitĚ et je souhaite effectuer une demande de transfert :

Afin de rĚaliser votre transfert, allez sur le site de votre composante pour vĚrifier quelle est la dĚmarche Ě suivre. Sinon, contactez le service sclolaritĚ de votre composante en suivant le lien suivant : <https://www.univ-fcomte.fr/les-sclolarites#.YPU54ec6-UI>

Informations diverses : frais d'inscription / exonĚrations, pĚriodes d'inscriptions, cĚsures, amĚnagement des ětudes etc.

Les informations relatives aux inscriptions et aux ětudes universitaires (dates, amĚnagements, coűt, etc.) sont sur le site *Candidature et Inscription Ě l'uFC*, dans la rubrique « pensez-y » en bas de page : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription.php>

Quelle est la procĚdure Ě suivre afin de s'inscrire Ě l'universitĚ de Franche-ComtĚ ?



Bureau des Etudes et de la Scolarité

L'inscription se déroule en plusieurs temps :

1. Inscription au cursus souhaité sur la plateforme (informations personnelles, choix du cursus, paiement des droits, etc.)
2. Le dépôt des pièces justificatives pour constituer le dossier étudiant et finaliser l'inscription administrative.
3. Uniquement pour les nouveaux étudiants : création du compte Sésame qui donne accès à l'ENT (emploi du temps, Moodle, messagerie etc.)
4. Réalisation de l'inscription pédagogique selon les dates indiquées par le service scolarité (souvent lors de la rentrée universitaire)

Pour s'inscrire, merci d'aller sur le lien ci-dessous :

<http://admission.univ-fcomte.fr/index.php>

L'ensemble de la démarche vous sera expliquée avec les différentes étapes à suivre et les pièces à fournir.

N.B : Vous devrez au préalable avoir été admis dans une des plateformes nationales de candidatures (Parcoursup, E-Candidat, MonMaster etc.)

Lorsque je « termine » mon inscription (paiement effectué), je ne peux plus retourner sur la plateforme pour déposer mes pièces justificatives

C'est tout à fait normal puisque le dépôt des pièces justificatives se fait sur une autre plateforme. Le lien pour y accéder est donné après le paiement. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez déposer vos pièces justificatives sur la plateforme prévue à cet effet en suivant le lien suivant : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription.php>

Puis choisissez votre composante, puis descendez dans la rubrique « *pièces justificatives et récapitulatif d'inscription* » et enfin cliquez sur « *déposer vos pièces justificatives en ligne après votre inscription* ». L'identification se fait grâce au numéro étudiant reçu par courriel.

Je n'ai pas reçu mon numéro étudiant à l'issue de mon inscription administrative. Que faire ?



Bureau des Etudes et de la Scolarité

Le numéro étudiant est donné une fois l'inscription administrative confirmée (après le paiement des droits). Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez contacter le service [Contact-Inscription](#) afin de le récupérer. Il vous sera nécessaire pour déposer vos pièces justificatives et finaliser votre dossier d'inscription.

Candidature et inscription pour les étudiants étrangers / internationaux :

Sur quelle plateforme dois-je m'inscrire ?

Selon votre situation ou lieu de résidence, vous devrez passer par une des plateformes suivantes.

- ➔ Etudes en France via Campus France si je suis un ressortissant d'un des 67 pays hors de l'Union Européenne.
- ➔ Parcoursup (1^{ère} année) et auprès de l'établissement (L2-doctorat) si je suis un étudiant européen
- ➔ Une DAP (1^{ère} année) ou auprès de l'établissement (L2 - doctorat) si je suis d'un des pays qui ne dépendent pas d'Etudes en France et non-européen
- ➔ Une DAP (demande d'admission préalable) si je suis un étudiant non-européen vivant en Europe.

Pour savoir quelles sont les modalités précises de candidatures en fonction du cursus souhaité, du lieu de résidence et/ou de votre situation, Campus France est la référence pour tout complément d'informations et pour entamer des démarches : <https://www.campusfrance.org/fr/faq/quels-sont-les-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>

Tableau récapitulatif des modalités d'inscriptions également disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-etrange-inscriptions-dans-l-enseignement-superieur-francais-46508>

Quelles sont les dates importantes sur Campus France ?

La candidature se déroule l'année précédant l'inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur. Les dates et modalités de candidatures sont disponibles sur Campus France :

<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france>



La finalisation de l'inscription administrative :

- Comment imprimer le récapitulatif de mon inscription ?

Pour consulter et imprimer votre récapitulatif (détail d'inscription), veuillez suivre le lien ci-dessous :

<https://scolarite2.univ-fcomte.fr/iareins-web/consultation/identification.jspx>

Dans l'encadré gris, allez sur « Imprimer votre récapitulatif d'inscription » puis, après vous être identifié à l'aide de votre numéro étudiant, cliquez sur « détail » pour obtenir un équivalent du récapitulatif.

- Comment obtenir mon certificat de scolarité ?

Votre certificat vous sera envoyé par la scolarité par mail une fois que votre dossier complet aura été validé. Le délai peut varier en fonction des scolarités.

Les pièces justificatives

- Comment déposer mes pièces justificatives ?

Vous pouvez déposer vos pièces justificatives sur la plateforme prévue à cet effet en suivant le lien suivant :

<http://admission.univ-fcomte.fr/inscription.php>

Puis choisissez votre composante, puis descendez dans la rubrique « *pièces justificatives et récapitulatif d'inscription* » et enfin cliquez sur « *déposer vos pièces justificatives en ligne après votre inscription* ».

Vous devez déposer vos fichiers sur le site de dépôt des pièces justificatives. Aucun document ne peut être traité par mail ou par voie postale sauf exceptions.



- **La date de fin de validité de ma carte d'identité est passée, que faire ?**

Depuis 2014, la date de validité de la CNI est de 15 ans pour les personnes majeures. Pour autant, certaines personnes sont concernés par la prolongation automatique de leur CNI.

Si vous êtes concerné par la prolongation automatique :

Une carte d'identité demeure valable 5 ans à la suite de sa fin de validité pour les personnes ayant fait leur carte entre 2006 et 2013. **Attention**, cela ne concerne que les personnes **majeures**. Vous devez alors entrer dans le champ prévu à cet effet sa date de péremption en y ajoutant 5 ans. Votre carte sera prise en compte et vous pourrez finaliser votre inscription.

Lors de l'obtention de votre nouvelle carte, contactez la scolarité afin d'opérer les modifications. Pour plus de précisions, vous pouvez également faire le test en allant sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005>

Si vous n'êtes pas concerné par la prolongation automatique :

Vous devez procéder au renouvellement de votre carte d'identité. Si vous possédez déjà le récépissé de demande de renouvellement, vous pourrez le déposer sur la plateforme. Vous pouvez également informer votre scolarité du renouvellement en cours pour avoir plus d'informations sur la procédure.

Votre pièce sera alors prise en compte et vous pourrez finaliser votre inscription.

Lors de l'obtention de votre nouvelle carte, contactez la scolarité afin d'opérer les modifications.

- **Je voudrais suivre l'avancement du traitement de mes pièces justificatives.**

Vous pourrez suivre l'avancement du traitement des pièces justificatives en suivant le lien suivant : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription.php>

Choisissez votre composante, puis descendez dans la rubrique pièces justificatives et récapitulatif d'inscription et enfin cliquez sur suivre le traitement des pièces justificatives par la scolarité de votre formation.



Mes pièces justificatives sont sous le visa « transmises » depuis un certain temps déjà. Pourquoi ?

Le délai de traitement peut varier en fonction de chaque service de scolarité. Si vos pièces justificatives sont sous le visa *transmises*, vous devez patienter que le service scolarité les valide.

Mes pièces ont été validées, est-ce que mon inscription administrative est terminée ?

Une fois que votre dossier sera totalement validé par les services de scolarité, vous recevrez un courriel de confirmation.

Si vous vous inscrivez pour la première fois, vous pourrez alors créer votre compte sésame grâce à votre numéro INE.

Pour activer le compte Sésame: https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php



LEXIQUE propre à l'admission et l'inscription à l'université de Franche-Comté

- Composante

DEFINITION : Unité de composition de l'université proposant chacune diverses formations en lien avec l'enseignement spécifique qui lui est attribuée. Elles sont au nombre de 12 à l'université de Franche-Comté et peuvent être :

« 1° Des unités de formation et de recherche, des départements, laboratoires et centres de recherche [...] 2° Des écoles ou des instituts, [...] 3° Des regroupements de composantes [...] En outre, les universités peuvent comporter un institut national supérieur du professorat et de l'éducation. »¹

- CVEC

C'EST QUOI ? la Contribution de Vie Etudiante et de Campus

POUR QUI ? tous les étudiants admis dans un établissement d'enseignement supérieur français.

QUAND : L'acquittement de la CVEC se fait généralement entre mai et août et obligatoirement avant l'inscription à l'université.

COMBIEN ? Le montant est variable selon l'année universitaire.

Où ? Sur cvec.etudiant.gouv.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cvec-une-demarche-de-rentree-incontournable-955>

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006166682/>

- **Ecandidat**

« Plateforme de candidatures en ligne des Licences 2, 3, des Licences professionnelles et de certains Master 1 et 2 »

Lien vers la plateforme : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/ecandidat/#!accueilView>

- **INE**

DEFINITION : l'Identifiant National Etudiant, anciennement appelé numéro BEA, permet à chaque étudiant de s'inscrire dans les établissements de l'enseignement supérieur français. Il se trouve sur le diplôme du baccalauréat, sur un certificat de scolarité ou un relevé de notes.

Ce numéro ne constitue en aucun cas **un identifiant** afin d'accéder aux plateformes d'inscription en ligne.

- **Inscription administrative**

C'EST QUOI ?: l'inscription administrative permet de devenir officiellement usager de l'établissement²

DEBUT : après avoir été admis dans une formation.

FIN : après le dépôt et validation des pièces justificatives.

Où ? sur la plateforme *admission & inscription* : <http://admission.univ-fcomte.fr/>

QUAND ? à partir de fin juin selon les composantes et formations souhaitées

NB : Il est nécessaire de différencier l'inscription administrative de la constitution du dossier (dépôt des pièces justificatives) auprès des services de scolarité. Si vous pouvez procéder à la création de ce dernier c'est que votre inscription administrative a été prise en compte.

² Obligation légale de l'article D. 612-2.

- **Inscription pédagogique**

C'EST QUOI ?: L'inscription pédagogique vient après l'inscription administrative et consiste notamment à déterminer les choix de parcours et d'enseignements : langues vivantes, éléments constitutifs libres, matières optionnelles, choix de groupes, etc.

DEBUT : après l'inscription administrative

FIN : à la suite de l'obtention du contrat pédagogique

Où ? en suivant le lien suivant : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/loginInscription.jsf>

QUAND ? selon les composantes, pendant la période estivale ou lors de la rentrée universitaire. Pensez à vérifier les dates en allant sur le site de votre composante ou sur votre ENT.

- **MonMaster**

« La plateforme nationale des masters »

Lien vers la plateforme : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

- **Numéro étudiant**

DEFINITION : Il est attribué à l'étudiant lors de sa première inscription à l'uFC. Il est demandé notamment lors des examens, pour effectuer des démarches auprès de la scolarité ou pour une réinscription à l'uFC.

NB : le numéro étudiant n'est pas un identifiant national. Il n'est valable que dans l'université dans laquelle l'étudiant s'inscrit. Par conséquent, vous ne pourrez pas utiliser le numéro étudiant attribué lors d'une précédente inscription dans une autre université.

Bureau des Etudes et de la Scolarité

- **Parcoursup**

« Plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France »

Lien vers la plateforme : <https://www.parcoursup.fr/>

- **Scolarité**

Les scolarités sont les services de référence pour tout ce qui concerne les études : inscriptions, examens, emplois du temps etc.

Lien vers les coordonnées des scolarités : <https://www.univ-fcomte.fr/les-scolarites#.Ywic3986-Uk>

- **SeFoc'AI (Service Formation Continue et Alternance)**

Le service de référence pour la formation continue, l'alternance, la validation des acquis d'expérience (VAE) etc.

Lien vers la plateforme : <https://sefocal.univ-fcomte.fr/mieux-connaître-sefocal/>

- **SUP FC (Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification)**

Le SUP-FC s'occupe principalement de l'accompagnement pédagogique, l'enseignement à distance et la certification.

Lien vers la plateforme : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr/>

